



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECHIQUIER CLUB SABOLIEN

1.PREAMBULE

Le présent règlement intérieur est propre à L'Echiquier Club Sabolien. Il est en vigueur à partir du 1^{er} avril 2026.

2.CHAMP D'APPLICATION

Ce règlement s'applique à l'ensemble des membres adhérents et des invités du club.

3.ADHESION

L'adhésion est volontaire. La personne intéressée pour participer aux activités du club (ou son représentant légal pour les mineurs) doit s'inscrire sur le site suivant :

<https://echiquierclubsabolien.sportsregions.fr/en-savoir-plus/adhesion-au-club-174147>

et payer sa cotisation sur le site helloasso :

<https://www.helloasso.com/associations/echiquier-club-sabolien/adhesions/saison-2026-2027>

Il est possible de venir faire une session d'essai gratuite avant d'adhérer ou non au club.

4.HORAIRE ET CONDUITE

Il est attendu des adhérents un comportement adapté à l'activité : assiduité, ponctualité, motivation ; le club n'est pas une garderie.

Il convient de respecter les locaux (et la tranquillité du voisinage), le matériel ainsi que les encadrants.

5.SANCTIONS

En cas de non-respect des règles, le conseil d'administration pourra prendre des sanctions allant de l'avertissement à la suspension ou à la radiation de l'association.

Le président, Florian BOUVET

Le trésorier, Mustapha FAKHKHAR

Le secrétaire, Vincent GUILLAUD